



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

**MAIRIE DE DOLE**

AR 2025-0793

Le Maire de la Ville de DOLE,

**OBJET :** Délégation générale de signature temporaire à Monsieur Stéphane CHAMPANHET 4<sup>ème</sup> Adjoint, et Monsieur Daniel GERMOND 6<sup>ème</sup> Adjoint

**VU** l'article L 2122-18 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Considérant son absence temporaire.

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de Madame Isabelle MANGIN 1<sup>ère</sup> Adjointe chargée des ressources humaines, de l'état civil, des formalités administratives, des moyens généraux et de la vie de l'institution, une délégation générale de signature est accordée à, Monsieur Stéphane CHAMPANHET, 4<sup>ème</sup> Adjoint chargé de la proximité, de la vie des quartiers, des bâtiments municipaux et de la tranquillité publique, et Monsieur Daniel GERMOND, 6<sup>ème</sup> Adjoint chargé de l'attractivité de la ville et des finances, pour la période du 21 au 23 mai inclus.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- \* Sous-Préfecture,
- \* Trésorerie municipale du Grand Dole,
- \* Madame Isabelle MANGIN,
- \* Monsieur Stéphane CHAMPANHET
- \* Monsieur Daniel GERMOND,
- \* Services Municipaux concernés.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des arrêtés du Maire et affiché aux lieux habituels.

Fait à DOLE, le 20 mai 2025

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

